



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

insertion sociale et professionnelle des jeunes

Question au Gouvernement n° 713

Texte de la question

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Bricout, pour le groupe Nouvelle Gauche.

M. Jean-Louis Bricout. Monsieur le Premier ministre, ma question concerne l'avenir de notre jeunesse. Il y a quelques semaines, les missions locales ont reçu une notification relative à l'enveloppe financière destinée au parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie – le PACEA. Elle serait, pour l'année 2018, en baisse de 60 %.

M. Régis Juanico et M. Boris Vallaud . Eh oui : 60 % !

M. Jean-Louis Bricout. Créée par la loi travail, elle rénove le droit à l'accompagnement des jeunes. Le PACEA constitue un socle unique d'accompagnement pour faire face à un risque accru d'exclusion professionnelle. Dans l'Aisne, 4 829 jeunes sont concernés, dont 742 pour la seule mission locale de Thiérache, dans ma circonscription. Cette réduction drastique de l'enveloppe, si elle devait être confirmée, entraînerait une incompréhension, de la part tant des professionnels que des jeunes. Ceux-ci voient leur parcours d'insertion se précariser, en totale contradiction avec les objectifs du dispositif.

On risque par ailleurs d'assister à un report des besoins sur les collectivités et les associations, lesquelles sont déjà fragilisées par votre politique.

M. Fabien Di Filippo. Eh oui !

M. Jean-Louis Bricout. Y aurait-il deux catégories de jeunes, dans ce pays – d'un côté, ceux à qui vous déclariez, le 17 mars dernier : « nous avons besoin de vous », ou encore : « nous travaillons pour votre génération » et, de l'autre, les plus vulnérables, que vous laissez sur le bord de la route ? Nous ne pouvons l'imaginer.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous préciser comment ce dispositif de droit commun pourrait encore être mobilisé pour accompagner nos jeunes les plus en difficulté ? Au-delà, pouvez-vous préciser quels moyens concrets vous entendez consacrer à l'insertion sociale et professionnelle durable de nos jeunes ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes NG et GDR.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

M. Fabien Di Filippo. Fossoyeuse des missions locales !

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Monsieur le député, nous sommes d'accord sur un point : l'insertion des jeunes est une priorité absolue. Je rappelle qu'en raison de problèmes cumulés pendant des années, 1,3 million de jeunes se retrouvent aujourd'hui sans emploi ni formation, et ne peuvent se projeter dans l'avenir. La question est donc de savoir quels dispositifs peuvent leur donner confiance, quels dispositifs sont efficaces pour qu'ils puissent se projeter et avoir un avenir professionnel et social. Or sur ce plan, vous avez omis un dispositif très important : la garantie jeunes. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe NG.)*

Plusieurs députés du groupe NG . C'est nous qui l'avons créée !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Je rappelle, pour que tout le monde comprenne bien la différence, que le PACEA est une aide ponctuelle, un coup de pouce pour payer les transports, des repas, des vêtements. La garantie jeunes est beaucoup plus ambitieuse : nous y consacrons 480 millions d'euros, contre 10 millions pour le PACEA. Elle permet de donner non seulement un revenu aux plus vulnérables, mais aussi un parcours d'accompagnement plus solide. Les missions locales sont d'ailleurs mobilisées : l'an dernier, 87 000 jeunes ont bénéficié de la garantie jeunes, et nous avons provisionné des fonds afin que 100 000 d'entre eux y aient recours en 2018.

Nous pensons que ce dispositif est le plus efficace. Ses premiers résultats sont très bons.

Mme Laurence Dumont. Vous ne répondez pas à la question !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Pour les jeunes qui n'entrent pas dans le cadre de ce dispositif,...

M. Pierre Cordier. Enfin, vous répondez à la question !

Mme Muriel Pénicaud, ministreparce qu'ils ont moins besoin de la rémunération ou parce qu'ils ne souhaitent pas un accompagnement renforcé, s'il manque quelques millions d'euros, je pense que nous trouverons une solution, puisque j'ai déclaré une fongibilité au niveau préfectoral dans l'enveloppe concernée.

Cela dit, la priorité va à la garantie jeunes, mais aussi au plan d'investissement dans les compétences : nous voulons former 1 million de jeunes, pour qu'ils aient une vraie qualification et qu'ils trouvent un vrai emploi. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 713

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mars 2018](#)